L’ÉCHO DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

AU COMITÉ TECHNIQUE

DU DATE 3 OCTOBRE 2022

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l’ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Leila Fouzer.

Points d’information générale

En préambule la CGT demande à prendre la parole, des agents de la ville se trouvent verbalisés pour mauvais stationnement alors qu’ils sont en service. Nous demandons ce qui est prévu pour que les véhicules ne soient plus verbalisés. Il nous est répondu que les agents sont tenus de respecter les emplacements de stationnement et qu’un effort sera fait pour que les logos de la ville soient plus reconnaissables.

# Approbation du compte rendu de la séance du 05 juillet 2022 (avis)

La CGT demande à nouveaux la fiche de poste d’agent d’accueil et le projet de service du CCAS. Il nous est répondu que pour l’instant une réflexion est en court.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

# Tableau des effectifs ville 2021 (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

# Création de la direction de la relation avec usagers, innovation et démocratie (avis)

Afin d’améliorer l’accueil des usagers, la Ville a décidé de former une direction dédiée

à l’accompagnement de la population. Cette direction sera assurée par la chargée de mission de la démocratie participative suite à la réussite au concours d’attaché.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

# Fiche de poste AESH (avis)

La Ville a procédé à la mise à jour du profil de poste des AESH et précise ainsi les conditions de recrutement.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

# Recrutement complémentaire d’apprentis sur la ville et le CCAS (avis)

Ce point concerne la pérennisation de l’accueil des apprentis dans les services de la ville. Trois postes sont prévus ; un apprenti au service relations usagers un autre aux Ateliers et le dernier reste à pourvoir.

Une formation est prévue pour les maîtres d’apprentissage et un temps de réunion sera pris pour accueillir les nouveaux apprentis.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

# Utilisation E-ATAL par les services de la DGST (information)

Les agents des ateliers ont émis la demande que soit remis en place le système de gestion E-ATAL, qui permettait de mieux rationnaliser leur travail.

Ce système avait été mis de côté depuis trois années car les mises à jour n’avaient pas été faites régulièrement. Dès septembre la Ville a redéfini les besoins et un déploiement d’E-ATAL est prévu pour le premier trimestre 2023.

# Autorisation de recrutement d’agents contractuels sur emploi permanent au titre de l’article L.332-8 (information)

Dans les collectivités territoriales les emplois permanents sont normalement occupés par des fonctionnaires, mais pour différents motifs et quand la recherche d’agents est infructueuse, le recours à des contractuels est possible.

La loi de transformation de la fonction publique règlemente aussi l’emploi des contractuels de droit public.

Ainsi des agents contractuels peuvent être recrutés en CDD pour une durée maximale de 3 ans. Cette période peut être renouvelée mais une limite de 6 ans, après cette période l’autorité peut reconduire le contrat de l’agent mais en CDI.

Ces nouvelles dispositions permettent de sortir certains agents de la précarité.

# Formation interne des agents à la bureautique (information)

Des formations en bureautique ont été mises en place. Actuellement 7 agents suivent la formation dispensée par le conseillé numérique de la ville.

Dix postes informatiques seront dédiés à cette formation d’ici à la fin de l’année.

La Ville accueille actuellement un système d’évaluation développé par l’Etat pour évaluer le niveau d’usage de l’outil informatique dans les services.

Cette évaluation pourra déboucher vers une certification pour les agents qui en feront la demande.

# Contrôle des formations obligatoires à la conduite en sécurité des équipements présentant des risques particuliers (information)

Le service DRH suit les formations liées à la sécurité.

Le recensement des postes nécessitant le CASES a été fait, et les 16 agents intéressés sont bien détenteur de cette habilitation.

Il sera délivré à ces agents l’autorisation de conduite, signée de l’employeur.

# Etat d’avancement du projet RIFSEEP 2 (information)

La ville devant répondre à l’injonction de la Préfecture se doit de revoir le RIFSEEP actuellement mis en place. Pour ce faire différentes réunions sont prévues, dont une avec le contrôle de la légalité.

Ce point sera remis à l’ordre du jour du prochain CT le 6 décembre 2022.

Les documents transmis par l’employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi, de 14 à 17 heures.